

Immobilier

LES GARANTIES IMMOBILIERES



En résumé

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession



Objectifs

A l'issue de ce module, vous serez en capacité de :

- Pouvoir conseiller vos clients sur les démarches à réaliser en matière d'assurance immobilière
- Connaître les règles de fonctionnement des garanties immobilières les plus courantes
- Maîtriser l'étendue du devoir d'information vous et vos clients vendeurs en la matière
- Identifier les points de vigilance grâce aux apports jurisprudentiels



Programme

Les garanties prises par un établissement bancaire

- Les garanties réelles
- Les garanties personnelles

Les garanties liées à l'immeuble

- La garantie des vices cachés
- La garantie superficie Loi Carrez

Les garanties liées à la location d'un bien immobilier

- La garantie des loyers impayés
- La garantie visale
- La caution du locataire

Durée

1 jour(s) / 7 heure(s)

Effectif

De 3 à 8 stagiaires

Tarif

300 € NET

Pour qui ?

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

Prérequis

Une expérience dans le domaine de l'immobilier est souhaitée.

Code RNCP / RS

NA

Référence

ACLO-0000-CAI-01

Les garanties liées à la construction

- En matière de travaux dans le cadre d'une vente simple
- En matière de vente sur plans



Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

Moyens techniques

Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro / haut-parleurs. Connexion internet haut débit.

Suivi d'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations ... qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation



Intervenants

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation. Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.



Évaluation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.